



Commune de B E R T R A N G E

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/2025/0564 du 3 février 2026 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

**L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES** a obtenu l'autorisation pour la modification d'une condition d'exploitation de l'arrêté 1/01/0584 du 19 février 2003 à Bertrange, rue du Chemin de Fer.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de B E R T R A N G E

Bertrange, le 6 février 2026

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de B E R T R A N G E

Bertrange, le 6 février 2026

Youri DE SMET  
Bourgmestre

Georges FRANCK  
Secrétaire